



PLAN D'ACTION 2018-2019 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Ville de Candiac

Adopté le **17 juin 2019**

Résolution : **19-06-13**

MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,

Les municipalités jouent un rôle de premier plan pour assurer la qualité de vie de leurs citoyens et les personnes vivant un handicap y occupent une place prépondérante. Par la mise à jour de son Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, la Ville de Candiac réaffirme sa volonté et son engagement à mettre en œuvre les moyens qui favorisent leur intégration et leur participation sociale.

Ce document, fruit d'un travail amorcé en 2010 par la création du comité consultatif, n'aurait pu être réalisé sans la précieuse contribution d'une équipe formée d'employés de divers services municipaux de la Ville de Candiac, de la Régie intermunicipale de police Roussillon, de l'Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest, de l'Office des personnes handicapées du Québec ainsi que du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest. Le conseil municipal est fier de l'implication de tous les participants.

Je vous invite à en faire la lecture qui, nous le croyons, reflète fidèlement notre vision d'une société inclusive à l'endroit des personnes vivant un handicap, quel qu'il soit, en promouvant leurs intérêts et en favorisant leur pleine participation scolaire, professionnelle et sociale.

Le maire,



INTRODUCTION AU CADRE LÉGAL

Ce plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées exprime les gestes concrets que la Ville de Candiac souhaite poser au cours des années 2018-2019 afin d'accroître la participation sociale des personnes handicapées sur son territoire. Il s'inscrit en conformité avec l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (« **Loi** ») selon lequel :

Chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité locale qui compte au moins 15 000 habitants adopte, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce plan comporte en outre tout autre élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministre. Il doit être produit et rendu public annuellement.

De plus, le plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées doit décrire, en vertu de la Loi, les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles et de créer un environnement favorable et accessible à la participation sociale de tous.

Ce faisant, la Ville de Candiac adopte, publie, met en œuvre et effectue le suivi, sur une base annuelle, d'un plan d'action destiné à identifier les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et des mesures visant à les réduire dans les secteurs d'activités relevant de ses attributions.

Par obstacle, on entend tout élément de l'environnement freinant ou empêchant la réalisation d'une habitude de vie d'une personne, provoquant ainsi une situation de handicap. Ainsi, la définition d'obstacle ne se limite pas à l'accessibilité physique seulement. Elle inclut également une dimension sociale.

L'accessibilité s'effectue par étapes, considérant d'une part les priorités établies annuellement dans le plan d'action et d'autre part, les contraintes administratives, organisationnelles et financières de la Ville de Candiac.

DÉFINITION D'UNE PERSONNE HANDICAPÉE SELON LA LOI

L'article 1 de la Loi définit une personne handicapée comme étant : « *toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes* ».

Les plans d'action annuels produits par les municipalités québécoises, dont la Ville de Candiac, visent donc la population des personnes répondant à cette définition. Ils s'appliquent à toute personne, femme ou homme, quel que soit son âge, ayant une déficience qui entraîne une incapacité à accomplir ses activités courantes telles que se nourrir, se déplacer, se loger, communiquer.

En ce qui a trait à l'incapacité, celle-ci doit être « significative », c'est-à-dire avoir un certain degré de sévérité, par exemple modérée à grave et « persistante », c'est-à-dire qu'on ne peut prédire sa disparition dans le temps. Il existe plusieurs types d'incapacités, dont les incapacités motrices, intellectuelles, de la parole ou du langage, visuelles, auditives, ou associées à d'autres sens. Elles peuvent être reliées à des fonctions organiques ou à un trouble du spectre de l'autisme ou à un trouble grave de santé mentale.

Enfin, notons que la définition de « personne handicapée » permet d'inclure les personnes ayant des incapacités épisodiques ou cycliques.

DESCRIPTION DE LA VILLE ET DE SA POPULATION

La Ville de Candiac fut créée par une loi spéciale de l'Assemblée législative du Québec le 31 janvier 1957. Le gouvernement du Québec acquiesçait ainsi à la requête d'un groupe d'investisseurs canadiens et européens qui avait acquis plusieurs parcelles de terrains totalisant environ 2 500 acres, situées à Saint-Constant, Delson, Saint-Philippe et La Prairie et bornées par le fleuve Saint-Laurent.

Aujourd'hui, Candiac enregistre une population croissante de 21 990 habitants, selon Statistiques Canada (données de 2019). Le revenu moyen des ménages et le niveau de scolarité sont nettement plus élevés que la moyenne des villes de la MRC de Roussillon. La ville compte une proportion importante de jeunes familles. Candiac offre un milieu de vie où la sécurité, la quiétude et le respect de l'environnement s'unissent pour le bien-être des citoyens et celui de leur famille.

La Ville offre une multitude de services pour tous ses citoyens. Que ce soit en matière d'éducation, de santé ou de loisir, la Ville fait tout en son pouvoir pour servir de façon efficace ses résidents.

Notamment, la ville de Candiac compte 15 parcs municipaux, plus de 33 kilomètres de pistes cyclables, plusieurs kilomètres de sentiers piétonniers, 1 piscine et 5 jeux d'eau publics, 3 terrains de balle, 12 terrains de soccer, 9 terrains de tennis et 2 centres communautaires. Enfin, la Ville compte près de 60 organismes sur son territoire, dont certains ont une mission envers les personnes handicapées.

La Ville de Candiac emploie 43 cadres (incluant les temporaires), 67 employés cols blancs (incluant les surnuméraires), 61 employés cols bleus (incluant les surnuméraires), 41 pompiers (incluant lieutenants, pompiers à temps partiel et pompiers réservistes), 12 brigadiers scolaires (incluant les remplaçants), une vingtaine de professeurs à temps partiel ainsi qu'environ 110 étudiants et une trentaine d'auxiliaires.

DESCRIPTION DES SECTEURS D'ACTIVITÉS RELEVANT DES ATTRIBUTIONS DE LA VILLE DE CANDIAC

L'administration de la Ville de Candiak compte une direction générale, une cour municipale et huit services qui offrent pour la plupart des services de proximité aux citoyens.

- **Direction générale** : veille à assurer une gestion efficace de la Ville et une planification stratégique de son développement. Elle vise à l'évolution d'une organisation municipale toujours plus performante, innovatrice et ouverte aux changements, tout en assurant au conseil municipal un soutien constant dans la conduite des nombreux dossiers. Pour y parvenir, elle mise sur le développement des compétences des ressources humaines ainsi qu'une bonne santé financière.
- **Service des communications et relations avec le citoyen** : s'assure que les citoyens reçoivent toutes les informations en provenance du conseil municipal et des différents services municipaux. Le service assure, entre autres, la gestion du site Web, les relations de presse et les relations avec le citoyen, la réalisation des publications de la Ville et de l'infolettre ainsi que l'affichage sur le panneau électronique et sur les huit panneaux d'information. Il est également responsable du développement de l'image de marque de Candiak et de la signalisation sur le territoire de la municipalité.
- **Service des finances** : est responsable de l'ensemble des activités reliées aux finances et au budget de la municipalité ainsi que de gérer de façon rigoureuse les deniers publics.

Le service exerce un rôle-conseil auprès du conseil municipal, de la direction générale et de tous les services municipaux en matière budgétaire et pour une gestion optimale des ressources financières et des actifs technologiques.

- **Service des loisirs** : offre une vie récréative qui comble tous les goûts. Pour ce faire, celui-ci offre une mine d'activités aux citoyens petits et grands. Il propose chaque année une programmation variée d'événements, de spectacles et d'activités sportives et culturelles. Ce service gère également la bibliothèque, les camps de jour, le développement des parcs ainsi que les relations avec les organismes et les bénévoles.
- **Service du développement** : est responsable de l'aménagement des milieux de vie afin de répondre adéquatement aux besoins croissants des citoyens. Les préoccupations du service sont très larges : elles concernent tout autant les bâtiments que les espaces naturels, le développement durable, les activités économiques et les activités sociales.

La division du développement urbain produit les règlements d'urbanisme, s'occupe des zonages des lotissements, des

constructions et des projets domiciliaires ainsi que tout ce qui est lié au développement durable.

Cette division assure également l'application et le respect de la réglementation en procédant aux inspections, en intervenant lors de plaintes de citoyens ainsi qu'en émettant des permis et des certificats.

La division Génie est responsable des activités reliées au domaine des infrastructures et de l'environnement. Elle assure notamment la conception et la construction des nouvelles infrastructures municipales ainsi que les études préliminaires, l'analyse de rentabilité de projet et la remise à neuf des réseaux municipaux existants, de façon à toujours assurer une meilleure qualité de vie à la population.

Le champ d'activité de la division Génie couvre notamment le prolongement des réseaux municipaux dans les projets de développement, la réfection et la réhabilitation des infrastructures d'aqueduc, d'égout, de voirie, d'éclairage de rues et d'emprises publiques, la construction et la rénovation des installations municipales telles que les bâtiments municipaux, les parcs, les places publiques et les espaces verts. De plus, de par son expertise, la division Génie assure une fonction de conseil au niveau technique pour les différents services internes de la Ville.

- **Service des ressources humaines** : veille au maintien d'un milieu de travail stimulant et agréable permettant aux employés de se développer dans le respect et l'équité. Il travaille en collaboration avec les autres services et a comme responsabilité de développer et de mettre en place des structures organisationnelles efficaces.
- **Service de sécurité incendie Candiac/Delson** : a comme mission générale de protéger les citoyens contre les incendies et de se doter de moyens pour les prévenir. Afin d'assurer la sécurité des citoyens et de contribuer à la qualité de vie de chacun, les fonctions des pompiers sont de sauver des vies, protéger les biens et circonscrire l'incendie. De plus, leurs services sont mis à contribution lors de différentes situations d'urgence comme des accidents, des déversements et la présence de matières dangereuses. Le Service possède une division Prévention, dont le mandat est d'éduquer le public.
- **Services juridiques** : gèrent la totalité des affaires juridiques de la Ville en accord avec la *Loi sur les cités et villes* et les diverses lois applicables en la matière. En plus de rédiger et réviser les règlements de la Ville, les Services juridiques jouent un rôle essentiel dans la préparation des séances du conseil municipal et rédigent les procès-verbaux, les ordres du jour et les avis publics. Les Services juridiques sont également impliqués dans la rédaction et la révision de tous les contrats autorisés par le conseil municipal.

Les Services juridiques voient également à l'application de la *Loi sur l'accès à l'information*, s'assurent de la

conservation des archives de la Ville et à la gestion des réclamations faites à la Ville.

La Cour municipale commune de Candiac, qui relève de ce service, a juridiction sur les territoires de Candiac et de Sainte-Catherine et c'est à la Cour municipale commune de Candiac qu'il est possible de payer un constat d'infraction. Les séances de la Cour s'y tiennent également.

- **Service des travaux publics** : touche à de nombreux domaines tels que l'horticulture, les collectes, les matières résiduelles ainsi que l'entretien des routes, des parcs, des espaces verts, des bâtiments municipaux et des réseaux d'égout et d'aqueduc. Les travaux publics assurent donc des services essentiels à la population.

Les travaux publics ont pour objectif d'offrir aux citoyens un service de qualité supérieure en s'appuyant sur un personnel professionnel et expérimenté. Le service compte 35 employés réguliers et, lors de périodes de pointe, elle peut compter sur près de 61 employés surnuméraires et étudiants.

Ce service répond et traite plus de 3 000 requêtes par année, réparties dans les diverses sphères d'activités.

- **Régie intermunicipale de police Roussillon** : la sécurité policière à Candiac est assurée par la Régie intermunicipale de police Roussillon qui couvre également les territoires de Delson, La Prairie, Saint-Constant, Saint-Mathieu, Saint-Philippe et Sainte-Catherine.

Aux fins du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2018-2019, les secteurs d'activités relevant des attributions qu'entend privilégier la Ville de Candiac pour orienter ses actions sont :

- Communication;
- Accessibilité des lieux publics et aménagement du milieu de vie;
- Accessibilité des modes de transport;
- Ressources humaines;
- Loisirs, culture et vie communautaire;
- Sécurité et mesures d'urgence.

Les bâtiments publics appartenant à la Ville sont les suivants

BÂTIMENTS	ADRESSES
Hôtel de ville	100, boulevard Montcalm Nord
Complexe sportif de Candiac	10, rue Radisson
Caserne d'incendie	90, boulevard Montcalm Nord
Centre Claude-Hébert	59, chemin Haendel
Centre de bénévolat de la Rive-Sud	8, chemin Saint-François-Xavier
Centre Frank-Vocino	4, boulevard Montcalm Sud
Complexe Roméo-V.-Patenaude	135, chemin Haendel
Maison des jeunes L'Antidote	125, chemin Haendel
Maison Hélène-Sentenne	112, boulevard Marie-Victorin
Garage municipal	80, boulevard Montcalm Nord
Usine de filtration	62, boulevard Marie-Victorin

Les parcs publics appartenant à la Ville sont les suivants

PARCS	ADRESSES
Parc André-J.-Côté <i>(anciennement parc de la Promenade)</i>	100, boulevard Marie-Victorin
Parc Champlain	175, boulevard Champlain
Parc de Cherbourg	500, rue de Cherbourg
Parc de Deauville	90, avenue de Deauville
Parc Fernand-Seguin	201, boulevard Jean-Leman
Parc Haendel	33, rue de Fribourg
Parc Jason	75, place Jason
Parc de Jasper	3, chemin Saint-François-Xavier
Parc Mermoz	200, avenue Mermoz
Parc Montcalm	55, boulevard Montcalm Sud
Parc de Picardie	20, avenue de Picardie
Parc Roméo-V.-Patenaude	121, chemin Haendel
Parc Saint-François-Xavier	50, chemin Saint-François-Xavier
Parc de Sardaigne	75, rue de Syracuse
Parc canin	130, place de Chambord

LE COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D'ACTION ANNUEL À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

En 2010, le conseil municipal de la Ville de Candiac a procédé à la création d'un comité consultatif pour l'application de la Loi.

Le comité consultatif a comme objectif de réaliser l'ensemble des étapes relatives au plan d'action et a pour mission de faire de l'intégration des personnes handicapées une préoccupation organisationnelle. Pour les années 2018-2019, le comité est composé, notamment, des représentants ci-dessous. Madame Isabelle Leduc, chef de division, Culture et vie communautaire ou son remplaçant, agit à titre de coordonnatrice du comité pour encadrer le processus d'élaboration et s'assurer de la mise en œuvre et du suivi du plan d'action.

SERVICE DE LA VILLE OU NOM DE L'ORGANISME	NOMS DES MEMBRES DU COMITÉ
Membre du conseil municipal	Conseiller municipal Monsieur Jean-Michel Roy
Service des travaux publics	Chef de section, Bâtiments et parcs
Service du développement	Chef division du développement urbain, urbaniste
Service de sécurité incendie Candiac/Delson	Chef de division, Prévention
Régie intermunicipale de police Roussillon	Agent aux relations communautaires et médiatiques
Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest	Directrice
Office des personnes handicapées du Québec	Représentante Madame Mélissa Guitard
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSS-MO)	Représentant Madame Maude Bégin-Gaudette

PLAN D'ACTION : OBSTACLES IDENTIFIÉS ET MESURES ENVISAGÉES EN 2018 ET 2019

Pour les années 2018 et 2019, la Ville de Candiac a identifié les secteurs d'activités qu'elle entend privilégier et, pour chacun d'entre eux, les objectifs généraux, les obstacles à l'intégration des personnes handicapées, les mesures d'accessibilité et d'adaptation envisagées, les indicateurs de résultats et les services municipaux et partenaires impliqués dans la mise en œuvre de chacune des mesures dans les délais prescrits par l'échéancier.

La Ville veillera à effectuer un suivi étroit sur l'état d'avancement de chaque mesure avec les personnes responsables pour chacun des secteurs interpellés dans la mise en œuvre du *Plan d'action 2018-2019 à l'égard des personnes handicapées*.

PLAN D'ACTION

OBSTACLES À L'INTÉGRATION		MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SERVICES MUNICIPAUX	ÉCHÉANCIER
1	Les documents publiés dans la section « Publication » du site Web de la Ville de Candiac ne sont pas entièrement accessibles.	Intégrer au site Web des fichiers PDF qui ne sont pas aplatis et accessibles.		COMMUNICATIONS	Depuis 2015
2	Les documents produits à l'intention des nouveaux arrivants ne sont pas tous accessibles.	Produire un document de promotion des différents services de la Ville accessible (écriture simplifiée de différentes façons) qui sera inséré dans les pochettes à l'intention des nouveaux résidents.	Le document à l'intention des nouveaux résidents est produit en format accessible.	COMMUNICATIONS	En continu
3	Les documents produits par la Ville à l'intention du public ne sont pas tous accessibles.	Appliquer diverses recommandations du Guide Accessibilité universel des outils de communication accessibles et inclusives produit par Alter Go.	Plusieurs recommandations du Guide Accessibilité universel des outils de communication ont été appliquées pour tous les documents produits par le Service des communications.	COMMUNICATIONS	En continu depuis 2017
4	Les citoyens et le personnel de la Ville de Candiac doivent être sensibilisés à la réalité, aux réalisations et aux contributions des personnes handicapées à la société.	Souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées via Facebook et l'infolettre.	Publier sur les réseaux sociaux.	COMMUNICATIONS	En continu

OBSTACLES À L'INTÉGRATION		MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SERVICES MUNICIPAUX	ÉCHÉANCIER
5	Certains bâtiments municipaux, parcs et espaces verts ne sont pas entièrement accessibles aux personnes handicapées.	Toute nouvelle construction/rénovation municipale tiendra compte de l'accessibilité.	Que les nouvelles constructions/rénovations municipales soient accessibles.	TRAVAUX PUBLICS DÉVELOPPEMENT LOISIRS	En continu
6	Consulter et collaborer avec les organismes partenaires lors de travaux visant l'aménagement de lieux publics et la construction/rénovation de bâtiments municipaux.	Utiliser les services d'organismes tels que l'Institut Nazareth et Louis-Braille et des Services de réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort ainsi que l'Association des personnes handicapées de la Rive-Sud-Ouest pour évaluer les projets d'aménagement.	La Ville a obtenu l'évaluation et les recommandations des organismes en lien avec l'accessibilité dans au moins un projet.	LOISIRS TRAVAUX PUBLICS DÉVELOPPEMENT INCENDIE	2018-2019
7	Certains commerces et institutions ne respectent pas le Règlement 5000 de zonage en ce qui a trait au nombre de cases de stationnement, leurs dimensions et l'identification par le panneau P-150.	Effectuer le suivi écrit auprès des entreprises et institutions non conformes.	Le suivi a été effectué auprès des entreprises et institutions n'étant pas conformes et les correctifs seront apportés (panneaux installés).	DÉVELOPPEMENT	2018-2019
8	Certains commerces et institutions ne respectent pas le Règlement 5000 de zonage en ce qui a trait au nombre de cases de stationnement, leurs dimensions et l'identification par le panneau P-150.	Promotion de l'utilisation de la signalisation conforme à la réglementation municipale des espaces par la production d'un prospectus.	L'ensemble des commerces a été sensibilisé par la diffusion d'information.	DÉVELOPPEMENT	2018-2019

OBSTACLES À L'INTÉGRATION		MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SERVICES MUNICIPAUX	ÉCHÉANCIER
9	La Politique d'acquisition de biens et services de la Ville de Candiac n'inclut pas le critère de l'accessibilité aux personnes handicapées des biens et services qu'elle loue ou achète.	La politique sera modifiée et il y aura un ajout sans être restrictif.	Procéder à au moins deux achats qui répondent à des critères d'inclusion.	FINANCES	2018-2019
10	La transition est difficile entre les pistes cyclables et la chaussée.	Installation d'un chanfrein (transition adoucie).	Installation entre l'autoroute 15 et le fleuve.	TRAVAUX PUBLICS	2018-2019
11	L'organisme Transport adapté Rive-Sud Ouest (TARSO) a besoin d'une contribution financière récurrente de la Ville pour assurer le transport adapté aux personnes handicapées.	Maintenir la contribution financière annuelle à l'organisme TARSO qui assure le transport adapté aux personnes handicapées.	La contribution financière annuelle a été distribuée à l'organisme TARSO.	DIRECTION GÉNÉRALE	2018-2019
12	Les offres d'emploi de la Ville ne font pas mention de la possibilité de poser sa candidature dans le cas de personnes handicapées.	Informar les personnes qui souhaitent poser leur candidature que la Ville souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi.	Intégration d'un texte présentant le programme d'accès à l'égalité et ses particularités à même le formulaire d'emploi en ligne.	RESSOURCES HUMAINES	2018-2019 En continu

OBSTACLES À L'INTÉGRATION		MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SERVICES MUNICIPAUX	ÉCHÉANCIER
13	Un poste de travail inadapté peut représenter un obstacle pour les personnes handicapées.	Informers les employés que des mesures d'adaptation sont disponibles et adapter le poste de travail d'un employé qui en fait la demande.	Adapter un espace de travail.	RESSOURCES HUMAINES	En continu
14	L'offre de loisirs n'est pas suffisamment accessible aux personnes handicapées.	Bonifier l'offre de loisirs accessibles pour les personnes handicapées.	Des activités adaptées à la condition des personnes handicapées sont offertes dans la programmation d'activités.	LOISIRS	2018-2019
15	Les organismes méconnaissent le programme actuel de loisirs accessibles.	Diffuser le programme de loisirs accessibles à nos organismes reconnus.	Un accompagnement par le Centre de bénévolat Rive-Sud à une personne ayant un handicap est offert. Le programme de loisirs accessibles a été diffusé auprès de nos organismes et citoyens.	LOISIRS COMMUNICATIONS	2018-2019
16	L'offre de loisirs n'est pas suffisamment accessible aux enfants présentant une déficience perceptuelle.	Promouvoir les services et supports disponibles via le Service québécois du livre adapté (BAnQ) et le Centre d'accès équitable aux bibliothèques pour répondre aux besoins des enfants présentant une déficience perceptuelle.	Publier l'information dans la portion bibliothèque du Cahier loisirs.	LOISIRS – DIVISION BIBLIOTHÈQUE	2018-2019

OBSTACLES À L'INTÉGRATION		MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SERVICES MUNICIPAUX	ÉCHÉANCIER
17	Les personnes handicapées ne sont pas suffisamment consultées par la Ville sur des projets qui peuvent avoir un impact sur les obstacles rencontrés dans la ville en lien avec la production des plans d'action.	Former un comité d'usagers pour soutenir le présent comité consultatif concernant le plan d'action.	Avoir réalisé au moins une rencontre du comité afin d'obtenir les points de vue d'une personne qui se déplace en fauteuil roulant et d'une personne ayant une déficience visuelle.	LOISIRS	2018-2019
18	Les personnes handicapées ne savent pas si les activités de loisirs offertes sont accessibles.	Identifier les activités culturelles et de loisirs accessibles aux personnes handicapées et à leur famille en indiquant l'accessibilité aux activités à l'aide d'une identité visuelle dans le répertoire des activités diffusé aux citoyens de Candiac.	Une identité visuelle est créée pour les activités étant accessibles aux personnes handicapées.	LOISIRS	2018-2019
19	Il y a peu de modules de jeux adaptés dans les parcs.	Prévoir lors de la planification de parcs l'achat de modules de jeux adaptés.	Acquisition et installation d'équipement ou modules de jeux.	DÉVELOPPEMENT LOISIRS	2018-2019
20	Le Guide de référence réalisé en partenariat avec les villes du territoire CSSS Jardins- Roussillon visant à faciliter l'intégration des personnes handicapées au Service des loisirs n'est pas suffisamment connu auprès du public ayant des incapacités.	Diffuser le Guide de référence auprès des organismes reconnus par la Ville afin qu'ils en fassent la diffusion auprès de leurs membres.	Diffusion du guide de référence auprès du public cible.	LOISIRS	2018-2019

OBSTACLES À L'INTÉGRATION		MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SERVICES MUNICIPAUX	ÉCHÉANCIER
21	L'organisme S.Au.S. (Soutien Autism(e) Soutien) a besoin du soutien de la Ville pour réaliser ses activités auprès des personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme.	Poursuivre le soutien accordé à l'organisme pour la réalisation d'activités telles que : course/marche, camp de jour, activités.	La Ville soutient l'organisme S.Au.S. dans le cadre de ses activités et de sa politique d'admissibilité et de soutien aux organismes.	LOISIRS	2019
22	Il n'y a pas de places réservées pour les spectateurs handicapés au Complexe sportif de Candiac.	S'assurer de réserver des places pour les spectateurs handicapés lorsqu'ils assistent à des événements sportifs au Complexe sportif de Candiac.	Des vignettes ont été apposées pour des espaces réservés aux personnes handicapées qui assistent à des événements au Complexe sportif de Candiac.	LOISIRS TRAVAUX PUBLICS	2018
23	Les personnes handicapées ne sont pas assez informées de l'accessibilité aux activités de la ville via la vignette d'accompagnement touristique et de loisirs (VATL) maintenant connue sous Carte d'accompagnement loisir (CAL).	Faire connaître les endroits qui adhèrent au programme de gratuité pour les accompagnateurs des personnes handicapées dans les publications de la municipalité en lien avec les loisirs, la culture, les sports et le tourisme.	Insérer l'information sur la CAL dans certaines publications municipales.	LOISIRS COMMUNICATIONS	En continu depuis 2017
24	Les employés municipaux ne sont pas suffisamment conscientisés à la réalité des personnes handicapées.	Offrir aux employés des activités de formation ou de sensibilisation à la réalité des personnes handicapées. Réaliser une activité de sensibilisation auprès des employés.	Participation à une formation ou un événement en lien avec la sensibilisation de la réalité des personnes handicapées. Réaliser une activité de sensibilisation.	RESSOURCES HUMAINES	2019

OBSTACLES À L'INTÉGRATION		MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SERVICES MUNICIPAUX	ÉCHÉANCIER
25	La Ville de Candiac ne connaît pas les besoins particuliers ou mesures d'adaptation nécessaires pour les personnes handicapées, lors de situations d'urgence, sur son territoire.	Poursuivre la promotion du formulaire « Sécurité et besoin » auprès de la population de Candiac, en incitant les personnes handicapées à retourner leur formulaire à la Ville s'ils ont des besoins spécifiques à signaler.	La Ville a reçu des inscriptions (formulaires) supplémentaires au cours de l'année.	COMMUNICATIONS	En continu
26	Certains parcs de la municipalité n'ont pas d'afficheurs de vitesse.	Installer des afficheurs de vitesse près des parcs.	La Ville aura installé deux afficheurs dans chacun des parcs suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Montcalm; • Champlain. 	TRAVAUX PUBLICS	2018
27	Les personnes ayant une déficience visuelle n'ont pas accès à toutes les informations sur le site Web.	Identifier les standards d'accessibilité auxquels notre site Web répond déjà et ceux auxquels il ne répond pas.	<ul style="list-style-type: none"> • Corriger les pages du site Web pour passer les tests automatisés WCAG AAA; • Évaluer le contenu du site Web via l'outil d'accessibilité WAVE et corriger les failles pouvant briser de vieux navigateurs; • Évaluer la lecture du contenu du site Web, par exemple, via tablettes et téléphones intelligents. 	COMMUNICATIONS	2018

OBSTACLES À L'INTÉGRATION		MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SERVICES MUNICIPAUX	ÉCHÉANCIER
28	Les personnes handicapées ne savent pas ce qui est accessible dans la ville.	Recenser sur le site Web de la Ville, dans une même section, les mesures d'accessibilité universelle réalisées par les divers services municipaux (activités accessibles, accessibilités des bâtiments municipaux, etc.). Cette page servira dès lors de références pour les internautes et pourrait être partagée dans les réseaux sociaux.	Réaliser une section du site Web présentant les réalisations de la Ville en termes d'accessibilité universelle.	COMMUNICATIONS	2018
29	Le Service des finances n'est pas au fait de l'approvisionnement accessible aux personnes handicapées.	Suivre l'atelier offert par OPHQ portant sur l'approvisionnement accessible aux personnes handicapées.	Qu'au moins un employé suive une formation.	FINANCES	2018
30	L'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) a besoin d'une contribution financière récurrente de la Ville pour assurer le transport adapté aux personnes handicapées.	Maintenir la contribution financière annuelle à l'organisme ARTM qui assure le transport adapté aux personnes handicapées.	La contribution financière annuelle a été distribuée à l'organisme ARTM.	DIRECTION GÉNÉRALE	2018-2019
31	La Ville de Candiac embauche peu de personnes vivant un handicap.	Favoriser l'embauche ou la réembauche de personnes handicapées.	Embauche d'un employé dans le cadre du Programme d'intégration au travail – Emploi Québec.	RESSOURCES HUMAINES	En continu (depuis 2004)

OBSTACLES À L'INTÉGRATION		MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SERVICES MUNICIPAUX	ÉCHÉANCIER
32	Identifier les personnes ayant un handicap dès la réception des mises en candidature.	Permettre l'identification des personnes handicapées lors de la soumission de leur candidature pour un poste à combler à la Ville.	<p>Lorsqu'une personne souhaite poser sa candidature pour un poste, la Ville demande de compléter un formulaire d'auto-identification qui permet à la Ville d'indiquer si le candidat est une femme, un membre d'une minorité visible, un membre d'un groupe ethnique, un Autochtone ou une personne handicapée.</p> <p>Ce questionnaire est conforme à la Charte des droits et libertés de la personne. Les informations recueillies, qui demeurent confidentielles, sont exploitées dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi de la Ville.</p>	RESSOURCES HUMAINES	En continu (depuis 2017)

OBSTACLES À L'INTÉGRATION		MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SERVICES MUNICIPAUX	ÉCHÉANCIER
33	Les postes de la ville ne sont pas tous codés selon la classification nationale des professions.	Réaliser la première phase de la mise en place du Programme d'accès à l'égalité en emploi.	Réalisation de l'analyse des effectifs de la Ville en procédant à l'inventaire des employés (auto-identification).	RESSOURCES HUMAINES	2018-2019
34	Les services se questionnent sur la pertinence du formulaire « Sécurité et besoin ».	Évaluer la pertinence et l'obligation de tenir un registre des personnes handicapées sur notre territoire.	Décider de la validité du formulaire. Si on l'utilise : revoir le formulaire et en faire la promotion.	INCENDIES COMMUNICATIONS JURIDIQUES	2019
35	La roulotte éducation n'est pas accessible pour la clientèle vivant un handicap.	Respecter les recommandations du Conseil montérégien de réadaptation (CMR) concernant l'accessibilité.	Roulotte éducation du public adaptée.	INCENDIES	Réalisé 2018

OBSTACLES À L'INTÉGRATION		MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SERVICES MUNICIPAUX	ÉCHÉANCIER
36	Bonifier l'accessibilité Web.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Selon le SGQRI 008-01 du Secrétariat du Conseil du trésor, identifier les standards d'accessibilité auxquels notre site Internet répond déjà et ceux auxquels il ne répond pas. 2. Créer une page « Accessibilité » sur le site Web qui fera le recensement des mesures d'accessibilité de notre site Internet. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Corriger les pages du site Web pour passer les tests automatisés WCAG AAA, soit une équivalence du SGQRI008-01; • Évaluer le contenu du site Web via l'outil d'accessibilité WAVE et corriger les failles pouvant briser de vieux navigateurs; • Évaluer la lecture du contenu du site Web, par exemple, via tablettes et téléphones intelligents. 		COMMUNICATIONS	2019
37	Mettre en valeur les diverses mesures d'accessibilité universelle entreprises par la Ville.	En collaboration avec les différents services municipaux, recenser sur le site Web de la Ville, dans une même section, les mesures d'accessibilité universelle réalisées par les divers services municipaux (activités accessibles, accessibilités des bâtiments municipaux, etc.). Cette page servira dès lors de références pour les internautes et pourrait être partagée dans les réseaux sociaux.		COMMUNICATIONS	2019

OBSTACLES À L'INTÉGRATION		MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SERVICES MUNICIPAUX	ÉCHÉANCIER
38	La section « accessibilité universelle » du site Web n'est plus à jour.	Mettre à jour la page « Accessibilité universelle » du site Web, en collaboration avec les différents services municipaux, afin d'y inclure les mesures d'accessibilité universelle réalisées et projetées de la Ville (activités accessibles, accessibilités des bâtiments municipaux, etc.).		COMMUNICATIONS	2019
39	L'infolettre n'est pas entièrement accessible en matière de communications universelles.	Évaluer l'accessibilité de notre infolettre en fonction des différents standards. Ajuster la publication en conséquence.		COMMUNICATIONS	

BILAN DES RÉALISATIONS

OBSTACLES À L'INTÉGRATION	MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SERVICE	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES PRÉVUES EN 2017 (AU 31 JAN 2017)	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES PRÉVUES EN 2018 (AU 31 JAN 2018)	COMMENTAIRES
1 Les documents publiés dans la section « Publication » du site Web de la Ville de Candiac ne sont pas entièrement accessibles.	Intégrer au site Web des fichiers PDF qui ne sont pas aplatis et accessibles.	Des documents en format Word ont été diffusés sur le site Web.	COMMUNICATIONS	Non réalisée	Non réalisée	Cette action ne pourra pas être réalisée après analyse.
2 Les documents produits à l'intention des nouveaux arrivants ne sont pas tous accessibles.	Produire un document de promotion des différents services de la Ville accessible (écriture simplifiée de différentes façons) qui sera inséré dans les pochettes à l'intention des nouveaux résidents.	Le document à l'intention des nouveaux résidents sont produits en format accessible.	COMMUNICATIONS	Non réalisée	réalisée	Un guide du citoyen a été produit en conformité avec la communication universelle.

OBSTACLES À L'INTÉGRATION		MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SERVICE	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES PRÉVUES EN 2017 (AU 31 JAN 2017)	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES PRÉVUES EN 2018 (AU 31 JAN 2018)	COMMENTAIRES
3	Les documents produits par la Ville à l'intention du public ne sont pas tous accessibles.	Appliquer dans la mesure du possible, les recommandations du Guide Accessibilité universel des outils de communication accessibles et inclusives produit par Alter Go.	Les recommandations du Guide Accessibilité universel des outils de communication ont été appliquées pour tous les documents produits par le Service des communications.	COMMUNICATIONS	Nouvelles mesures réalisées en 2017, mais non prévues en 2017.	Appliquée le plus possible en 2018.	Les recommandations du Guide ont été appliquées pour plusieurs outils de communication, dont les publications imprimées.
4	Les citoyens et le personnel de la Ville de Candiac doivent être sensibilisés à la réalité, aux réalisations et aux contributions des personnes handicapées à la société.	Souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées via Facebook et l'infolettre.		COMMUNICATIONS		Non réalisée	

OBSTACLES À L'INTÉGRATION		MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SERVICE	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES PRÉVUES EN 2017 (AU 31 JAN 2017)	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES PRÉVUES EN 2018 (AU 31 JAN 2018)	COMMENTAIRES
5	Certains bâtiments municipaux, parcs et espaces verts ne sont pas entièrement accessibles aux personnes handicapées.	Toutes nouvelles constructions/rénovations municipales tiendront compte de l'accessibilité.	Que les nouvelles constructions/rénovations municipales soient accessibles.	DÉVELOPPEMENT	Réalisée		2018 : Ajout de barres d'appui dans les toilettes se situant aux endroits suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Centre Claude-Hébert - hall d'entrée; • Maison Hélène-Sentenne; • Parc Champlain bâtiment; • Parc Jasper bâtiment.
			Budgéter l'achat d'une plateforme élévatrice pour le Complexe Roméo-V.-Patenaude au PTI 2019.	TRAVAUX PUBLICS LOISIRS	Réalisée	Achat prévu en 2019	
6	Consulter et collaborer avec les organismes partenaires lors de travaux visant l'aménagement de lieux publics et la construction/rénovation de bâtiments municipaux.	Utiliser les services d'organismes tels que l'Institut Nazareth et Louis-Braille et des Services de réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort ainsi que l'Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest pour évaluer les projets d'aménagement.	La Ville a obtenu l'évaluation et les recommandations des organismes en lien avec l'accessibilité pour au moins un projet.	LOISIRS TRAVAUX PUBLICS DÉVELOPPEMENT INCENDIE		Réalisée	

OBSTACLES À L'INTÉGRATION	MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SERVICE	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES PRÉVUES EN 2017 (AU 31 JAN 2017)	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES PRÉVUES EN 2018 (AU 31 JAN 2018)	COMMENTAIRES
7 Certains commerces et institutions ne respectent pas le Règlement 5000 de zonage en ce qui a trait au nombre de cases de stationnement, leurs dimensions et l'identification par le panneau P-150.	Effectuer le suivi écrit auprès des entreprises et institutions non conformes.	Le suivi a été effectué auprès des entreprises et institutions n'étant pas conformes et les correctifs ont été apportés (panneaux installés).	DÉVELOPPEMENT	Réalisée	Réalisée	En cours depuis 2015
8 Certains commerces et institutions ne respectent pas le Règlement 5000 de zonage en ce qui a trait au nombre de cases de stationnement, leurs dimensions et l'identification par le panneau P-150.	Promotion de l'utilisation de la signalisation conforme à la réglementation municipale des espaces par la production d'un prospectus.	L'ensemble des commerces a été sensibilisé par la diffusion d'information.	DÉVELOPPEMENT	Réalisée	Réalisée	En cours depuis 2015

OBSTACLES À L'INTÉGRATION		MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SERVICE	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES PRÉVUES EN 2017 (AU 31 JAN 2017)	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES PRÉVUES EN 2018 (AU 31 JAN 2018)	COMMENTAIRES
9	La Politique d'acquisition de biens et services de la Ville de Candiac n'inclut pas le critère de l'accessibilité aux personnes handicapées des biens et services qu'elles louent ou achètent.	La politique sera modifiée et il y aura un ajout sans être restrictif.	Procéder à au moins deux achats qui répondent à des critères d'inclusion.	FINANCES	Non réalisée	En cours	
10	La transition est difficile entre les pistes cyclables et la chaussée.	Installation d'un chanfrein (transition adoucie).	Installation entre l'autoroute 15 et le fleuve.	TRAVAUX PUBLICS	Non réalisée	Réalisée	2018 : Plusieurs chanfreins ont été adoucis par le Service des travaux publics, division Voirie et nous faisons annuellement les correctifs nécessaires.

OBSTACLES À L'INTÉGRATION		MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SERVICE	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES PRÉVUES EN 2017 (AU 31 JAN 2017)	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES PRÉVUES EN 2018 (AU 31 JAN 2018)	COMMENTAIRES
11	L'organisme Transport adapté Rive-Sud Ouest (TARSO) a besoin d'une contribution financière récurrente de la Ville pour assurer le transport adapté aux personnes handicapées.	Maintenir la contribution financière annuelle à l'organisme TARSO qui assure le transport adapté aux personnes handicapées.	La contribution financière annuelle a été distribuée à l'organisme TARSO.	DIRECTION GÉNÉRALE	Réalisée	En cours	
12	Les offres d'emploi de la Ville ne font pas mention de la possibilité de poser sa candidature dans le cas de personnes handicapées.	Informar les personnes qui souhaitent poser leur candidature que la Ville souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi.	Les offres d'emploi de la Ville ne font pas mention de la possibilité de poser sa candidature dans le cas de personnes handicapées.	RESSOURCES HUMAINES	Réalisée	Réalisée	En continu
13	Un poste de travail inadapté peut représenter un obstacle pour les personnes handicapées.	Informar les employés que des mesures d'adaptation sont disponibles et adapter le poste de travail d'un employé qui en fait la demande.	Adapter un espace de travail.	RESSOURCES HUMAINES	Réalisée	Réalisée	En continu

OBSTACLES À L'INTÉGRATION		MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SERVICE	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES PRÉVUES EN 2017 (AU 31 JAN 2017)	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES PRÉVUES EN 2018 (AU 31 JAN 2018)	COMMENTAIRES
14	L'offre de loisirs n'est pas suffisamment accessible aux personnes handicapées.	Bonifier l'offre de loisirs accessibles pour les personnes handicapées.	Des activités adaptées à la condition des personnes handicapées sont offertes dans la programmation d'activités.	LOISIRS	Réalisée		2017 Participation d'un usager à l'heure du conte en pyjama avec équipement adapté. En continu
15	Les organismes méconnaissent le programme actuel de loisirs accessibles.	Diffuser le programme de loisirs accessibles à nos organismes reconnus.	Un accompagnement par le Centre de bénévolat Rive-Sud à une personne ayant un handicap est offert. Le programme de loisirs accessibles a été diffusé auprès de nos organismes et citoyens.	LOISIRS COMMUNICATIONS	Réalisée	Réalisée	En continu Informations dans la section « renseignements généraux » du Cahier loisirs.
16	L'offre de loisirs n'est pas suffisamment accessible aux enfants présentant une déficience perceptuelle.	Promouvoir les services et supports disponibles via le Service québécois du livre adapté (BAnQ) et le Centre d'accès équitable aux bibliothèques pour répondre aux besoins des enfants présentant une déficience perceptuelle.	Publier l'information dans la portion bibliothèque du Cahier loisirs.	LOISIRS – DIVISION BIBLIOTHÈQUE	Réalisée	Réalisée	En continu

OBSTACLES À L'INTÉGRATION		MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SERVICE	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES PRÉVUES EN 2017 (AU 31 JAN 2017)	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES PRÉVUES EN 2018 (AU 31 JAN 2018)	COMMENTAIRES
17	Les personnes handicapées ne sont pas suffisamment consultées par la Ville sur des projets qui peuvent avoir un impact sur les obstacles rencontrés dans la ville en lien avec la production des plans d'action.	Former un comité d'usagers pour soutenir le présent comité consultatif concernant le plan d'action.	Avoir réalisé au moins une rencontre du comité afin d'obtenir les points de vue d'une personne qui se déplace en fauteuil roulant et d'une personne ayant une déficience visuelle.	LOISIRS	Réalisée		En continu La Ville a mandaté Léger en 2018 pour réaliser un groupe de discussion auquel des organismes ciblés ont été invités à participer (ex. : S.Au.S.).
18	Les personnes handicapées ne savent pas si les activités de loisirs offertes sont accessibles.	Identifier les activités culturelles et de loisirs accessibles aux personnes handicapées et à leur famille en indiquant l'accessibilité aux activités à l'aide d'une identité visuelle dans le répertoire des activités diffusé aux citoyens de Candiac.	Une identité visuelle est créée pour les activités étant accessibles aux personnes handicapées.	LOISIRS	Non réalisée	Non réalisée	Cet indicateur de résultats n'est pas réaliste. Une note informative sera intégrée dans les « renseignements généraux » du Cahier loisir Candiac.
19	Il y a peu de modules de jeux adaptés dans les parcs.	Prévoir lors de la planification de parcs l'achat de modules de jeux adaptés.	Acquisition et installation d'équipement ou modules de jeux.	DÉVELOPPEMENT LOISIRS	Réalisée		Des modules ont été acquis au parc Jason. Aux parcs Montcalm et Jasper, des modules sont prévus en 2019. En continu
20	Le Guide de référence réalisé en partenariat avec les villes du territoire CSSS Jardins-Roussillon visant à faciliter l'intégration des personnes handicapées au	Diffuser le Guide de référence auprès des organismes reconnus par la Ville afin qu'ils en fassent la diffusion auprès de leurs membres.	Diffusion du Guide de référence auprès du public cible.	LOISIRS	Réalisée		En continu

OBSTACLES À L'INTÉGRATION		MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SERVICE	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES PRÉVUES EN 2017 (AU 31 JAN 2017)	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES PRÉVUES EN 2018 (AU 31 JAN 2018)	COMMENTAIRES
	Service des loisirs n'est pas suffisamment connu auprès du public ayant des incapacités.						
21	L'organisme S.Au.S. (<i>Soutien Autism(e) Soutien</i>) a besoin du soutien de la Ville pour réaliser ses activités auprès des personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme.	Poursuivre le soutien accordé à l'organisme pour la réalisation d'activités telles que : course/marche, camp de jour, activités.	La Ville soutient l'organisme S.Au.S. dans le cadre de ses activités et de sa politique d'admissibilité et de soutien aux organismes.	LOISIRS	Réalisée	Réalisée	En continu Sera reconnu dans la nouvelle politique d'admissibilité et de soutien aux organismes.
22	Il n'y a pas de places réservées pour les spectateurs handicapés au Complexe sportif de Candiac.	S'assurer de réserver des places pour les spectateurs handicapés lorsqu'ils assistent à des événements sportifs au Complexe sportif de Candiac.	Des vignettes ont été apposées pour des places réservées aux personnes handicapées qui assistent à des événements au Complexe sportif de Candiac.	LOISIRS TRAVAUX PUBLICS	Non réalisée	Réalisée	
23	Les personnes handicapées ne sont pas assez informées de l'accessibilité aux activités de la Ville via la vignette d'accompagnement touristique et de loisirs (VATL) maintenant connue sous Carte d'accompagnement loisir (CAL).	Faire connaître les endroits qui adhèrent au programme de gratuité pour les accompagnateurs des personnes handicapées dans les publications de la municipalité en lien avec les loisirs, la culture, les sports et le tourisme.	Insérer l'information sur la CAL dans certaines publications municipales.	LOISIRS COMMUNICATIONS	Réalisée	Réalisée	En continu
24	Les employés municipaux ne sont	Offrir aux employés des activités de formation ou de sensibilisation	Participation à une formation ou un événement en lien avec la	RESSOURCES HUMAINES	Non réalisée	Non réalisée	

OBSTACLES À L'INTÉGRATION		MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SERVICE	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES PRÉVUES EN 2017 (AU 31 JAN 2017)	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES PRÉVUES EN 2018 (AU 31 JAN 2018)	COMMENTAIRES
	pas suffisamment conscientisés à la réalité des personnes handicapées.	à la réalité des personnes handicapées. Réaliser une activité de sensibilisation auprès des employés.	sensibilisation de la réalité des personnes handicapées. Réaliser une activité.				
25	La Ville de Candiac ne connaît pas les besoins particuliers ou mesures d'adaptation nécessaires pour les personnes handicapées, lors de situations d'urgence, sur son territoire.	Poursuivre la promotion du formulaire « Sécurité et besoin » auprès de la population de Candiac, en incitant les personnes handicapées à retourner leur formulaire à la Ville s'ils ont des besoins spécifiques à signaler.	La Ville a reçu des inscriptions (formulaires) supplémentaires au cours de l'année.	COMMUNICATIONS	Réalisée (par Incendies, Loisirs, APHRSO, CISSMO et Régie de police Roussillon)	Réalisée	
26	Certains parcs de la municipalité n'ont pas d'afficheurs de vitesse.	Installer des afficheurs de vitesse près des parcs.	La Ville aura installé deux afficheurs dans chacun des parcs suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Montcalm; • Champlain. 	TRAVAUX PUBLICS	Non réalisée	Réalisée	Liste des emplacements des afficheurs de vitesse : Zones scolaires <ul style="list-style-type: none"> • Haendel (école Saint-Marc) - 2 • Chambord (école Jean-Leman) -2 • Toulouse (école Plein-Soleil) - 1 • Jean-Leman (école Fernand-Seguin) - 2 Zones de parcs (2/site) <ul style="list-style-type: none"> • Haendel (piscine – Maison des Jeunes) • parc Champlain • parc Cherbourg • parc Fernand-Seguin • parc Montcalm • parc Fernand-Seguin • parc Jasper • parc André-J. Côté • parc Jason

OBSTACLES À L'INTÉGRATION		MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SERVICE	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES PRÉVUES EN 2017 (AU 31 JAN 2017)	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES PRÉVUES EN 2018 (AU 31 JAN 2018)	COMMENTAIRES
27	Les personnes ayant une déficience visuelle n'ont pas accès à toutes les informations sur le site Web.	Identifier les standards d'accessibilité auxquels notre site Web répond déjà et ceux auxquels il ne répond pas.	<ul style="list-style-type: none"> • Corriger les pages du site Web pour passer les tests automatisés WCAG AAA; • Évaluer le contenu du site Web via l'outil d'accessibilité WAVE et corriger les failles pouvant briser de vieux navigateurs; • Évaluer la lecture du contenu du site Web, par exemple, via tablettes et téléphones intelligents. 	COMMUNICATIONS	Non réalisée	Réalisée en partie	
28	Les personnes handicapées ne savent pas ce qui est accessible dans la ville	Recenser sur le site Web de la Ville, dans une même section, les mesures d'accessibilité universelle réalisées par les divers services municipaux (activités accessibles, accessibilités des bâtiments municipaux, etc.). Cette page servira dès lors de références pour les internautes et pourrait être partagée dans les réseaux sociaux.	Réaliser une section du site Web présentant les réalisations de la Ville en termes d'accessibilité universelle.	COMMUNICATIONS	Non réalisée	Réalisée en partie	

OBSTACLES À L'INTÉGRATION		MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SERVICE	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES PRÉVUES EN 2017 (AU 31 JAN 2017)	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES PRÉVUES EN 2018 (AU 31 JAN 2018)	COMMENTAIRES
29	Le Service des finances n'est pas au fait de l'approvisionnement accessible aux personnes handicapées	Suivre l'atelier offert par OPHQ portant sur l'approvisionnement accessible aux personnes handicapées.	Qu'au moins un employé suive une formation.	FINANCES	Non réalisée	Non réalisée	Abonnement au bulletin de l'office pour le chef division approvisionnement.
30	L'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) a besoin d'une contribution financière récurrente de la Ville pour assurer le transport adapté aux personnes handicapées.	Maintenir la contribution financière annuelle à l'organisme ARTM qui assure le transport adapté aux personnes handicapées.	La contribution financière annuelle a été distribuée à l'organisme ARTM.	DIRECTION GÉNÉRALE	Réalisée	Réalisée	En continu

OBSTACLES À L'INTÉGRATION		MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SERVICE	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES PRÉVUES EN 2017 (AU 31 JAN 2017)	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES PRÉVUES EN 2018 (AU 31 JAN 2018)	COMMENTAIRES
31	La Ville de Candiac embauche peu de personnes vivant un handicap.	Favoriser l'embauche ou la réembauche de personnes handicapées.	Embauche d'un employé dans le cadre du Programme d'intégration au travail – Emploi Québec.	RESSOURCES HUMAINES	Réalisée	Réalisée	En continu
32	Identifier les personnes ayant un handicap dès la réception des mises en candidature.	Permettre l'identification des personnes handicapées lors de la soumission de leur candidature pour un poste à combler à la Ville.	Lorsqu'une personne souhaite poser sa candidature pour un poste, la Ville demande de compléter un formulaire d'auto identification qui permet à la Ville d'indiquer si le candidat est une femme, un membre d'une minorité visible, un membre d'un groupe ethnique, un Autochtone ou une personne handicapée.	RESSOURCES HUMAINES	Réalisée	Réalisée	En continu
33	Les postes de la ville ne sont pas tous codés selon la classification nationale des professions.	Réaliser la première phase de la mise en place du Programme d'accès à l'égalité en emploi.	Réalisation de l'analyse des effectifs de la Ville en procédant à l'inventaire des employés (auto-identification).	RESSOURCES HUMAINES	Réalisée	Réalisée	En continu

OBSTACLES À L'INTÉGRATION		MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SERVICE	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES PRÉVUES EN 2017 (AU 31 JAN 2017)	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES PRÉVUES EN 2018 (AU 31 JAN 2018)	COMMENTAIRES
34	Les services se questionnent sur la pertinence du formulaire « Sécurité et besoin ».	Évaluer la pertinence et l'obligation de tenir un registre des personnes handicapées sur notre territoire.	Décider de la validité du formulaire. Si on l'utilise : revoir le formulaire et en faire la promotion.	INCENDIES JURIDIQUES	Réalisée		Maintien du formulaire actuel.
35	La roulotte éducation n'est pas accessible pour la clientèle vivant un handicap.	Respecter les recommandations du Conseil montérégien de réadaptation (CMR) concernant l'accessibilité.	Roulotte éducation du public adaptée.	INCENDIES	Réalisée		Achat d'une rampe d'accès conforme printemps 2018.
36	Bonifier l'accessibilité Web	<p>1. Selon le SGQRI 008-01 du Secrétariat du Conseil du trésor, identifier les standards d'accessibilité auxquels notre site Internet répond déjà et ceux auxquels il ne répond pas.</p> <p>2. Créer une page « Accessibilité » sur le site Web qui fera le recensement des mesures d'accessibilité de notre site Internet. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Corriger les pages du site Web pour passer les tests automatisés WCAG AAA, soit une équivalence du 		COMMUNICATIONS	Non réalisée	Non réalisée	Prévue en 2019

OBSTACLES À L'INTÉGRATION		MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SERVICE	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES PRÉVUES EN 2017 (AU 31 JAN 2017)	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES PRÉVUES EN 2018 (AU 31 JAN 2018)	COMMENTAIRES
		SGQRI008-01; <ul style="list-style-type: none"> Évaluer le contenu du site Web via l'outil d'accessibilité WAVE et corriger les failles pouvant briser de vieux navigateurs; Évaluer la lecture du contenu du site Web, par exemple, via tablettes et téléphones intelligents. 					
37	Mettre en valeur les diverses mesures d'accessibilité universelle entreprises par la Ville.	En collaboration avec les différents services municipaux, recenser sur le site Web de la Ville, dans une même section, les mesures d'accessibilité universelle réalisées par les divers services municipaux (activités accessibles, accessibilités des bâtiments municipaux, etc.). Cette page servira dès lors de références pour les internautes et pourrait être partagée dans les réseaux sociaux.		COMMUNICATIONS	Non réalisée	Non réalisée	Prévue en 2019
38	La section « accessibilité universelle » du site Web n'est plus à jour.	Mettre à jour la page « Accessibilité universelle » du site Web, en collaboration avec les différents services municipaux, afin d'y inclure les mesures d'accessibilité universelle		COMMUNICATIONS	Non réalisée	Non réalisée	Prévue en 2019

OBSTACLES À L'INTÉGRATION		MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SERVICE	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES PRÉVUES EN 2017 (AU 31 JAN 2017)	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES PRÉVUES EN 2018 (AU 31 JAN 2018)	COMMENTAIRES
		réalisées et projetées de la Ville (activités accessibles, accessibilités des bâtiments municipaux, etc.).					
39	L'infolettre n'est pas entièrement accessible en matière de communications universelles.	Évaluer l'accessibilité de notre infolettre en fonction des différents standards. Ajuster la publication en conséquence.		COMMUNICATIONS	Non réalisée	Non réalisée	Prévue en 2019

EN RÉSUMÉ

Le *Plan d'action 2018-2019 à l'égard des personnes handicapées* sera rendu public via le site Web de la Ville de Candiac au : ***candiac.ca***

Pour de plus amples renseignements, les personnes peuvent communiquer par la poste à :

« Plan d'action – personnes vivant un handicap »

Ville de Candiac
100, boulevard Montcalm Nord
Candiac (Québec) J5R 3L8

par courriel à : info@ville.candiac.qc.ca ou par téléphone au : 450 444-6000.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	
APHRSO	Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
CAL	Carte d'accompagnement loisirs (Anciennement VATL - Vignette d'accompagnement touristique et de loisir)
CMR	Conseil montréalais de réadaptation
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
S.Au.S.	Soutien Autism(e) Soutien
SRSOR	Services de réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort
TARSO	Transport adapté Rive-Sud Ouest inc.



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 17 juin 2019, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

19-06-13 ADOPTION - PLAN D'ACTION 2018-2019 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0053;

CONSIDÉRANT QUE l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (Loi) stipule que chaque municipalité comptant au moins 15 000 habitants doit adopter un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et décrivant les mesures envisagées dans le but de les réduire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac reconnaît l'importance d'effectuer une démarche d'intervention afin d'assurer la réduction des inconvénients et obstacles que doivent surmonter quotidiennement les personnes handicapées sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un comité a été créé pour l'application de la Loi afin d'élaborer un plan d'action favorisant l'intégration des personnes vivant un handicap.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le *Plan d'action 2018-2019 à l'égard des personnes handicapées* préparé par le comité responsable du plan d'action, tel que soumis aux membres du conseil.

ADOPTÉE

NORMAND DYOTTE
Maire

PASCALE SYNNOTT, avocate
Greffière et directrice

COPIE CERTIFIÉE CONFORME